



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt trois
en exercice : 19 le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente,
présents : 15 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
votants : 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme GATET), M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. ORENGIA), M. GROS Gérémy (pouvoir à Mme RUCHON).

ABSENT : M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 49

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA MUTUELLE SOLIMUT

Madame la Maire rappelle le souhait de la Commune de s'engager en lien avec le Conseil des Sages dans la proposition d'une mutuelle communale en faveur des Reventinois. L'objectif est de favoriser un accès aux soins optimal tout en bénéficiant d'un tarif raisonnable et préférentiel.

Cette démarche n'engendre aucun coût pour la Commune qui ne joue qu'un rôle d'initiateur et d'intermédiaire dans la mise en place de la mutuelle communale puisqu'elle n'intervient pas dans les contrats signés entre la mutuelle et les administrés. L'adhésion est une démarche volontaire et personnelle des administrés. Le rôle de la Commune se limite au choix de l'organisme.

Une offre de partenariat a donc été lancée auprès de différents organismes de complémentaire santé.

Après analyse des offres, la Commune a arrêté son choix sur la proposition de la complémentaire santé « SOLIMUT » adaptée aux besoins de chacun, proposant différents tarifs et niveaux de garanties afin que chacun puisse bénéficier d'une couverture santé adaptée à sa situation.

L'offre d'APICIL non spécifique mutuelle communale sera également proposée aux habitants de la Commune compte tenu du bon rapport qualité/prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'un partenariat entre la Commune et une mutuelle dans le but de faciliter l'accès aux Reventinois qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible.
- Approuve le choix de la mutuelle « Solimut » comme organisme de mutuelle communale pour la Commune de Reventin-Vaugris,

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 038-213803364-20230925-2023_25_09_49-DE

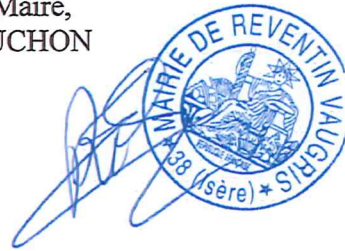


- Approuve les termes de la convention de partenariat liant la Commune à cet organisme et autorise Madame la Maire à la signer,
- Dit que l'offre d'APICIL non spécifique mutuelle communale sera également proposée aux habitants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 septembre 2023.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 28/09/2023
- après télétransmission électronique le 26/09/2023
- et mise en ligne sur le site de la Commune le 28/09/2023